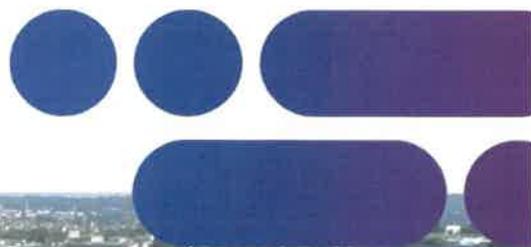




VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE VERSAILLES GRAND PARC

VersaillesGrandParc.fr



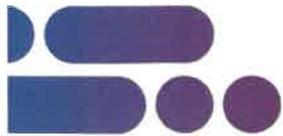
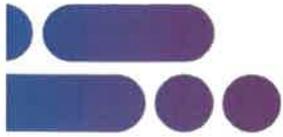


TABLE DES MATIÈRES

Mot du Préfet	2
Mot du Président de Versailles Grand Parc	3
I. Infrastructures de transport et Mobilités vertes :	4
A. Transition énergétique des transports publics	4
B. Circulations douces :.....	5
C. Information voyageur innovante :.....	5
II. Le Vivant et la Ville	6
A. Biodiversité et paysage, nature en ville :	6
B. Economie circulaire :.....	6
C. Agriculture durable et locale, et circuits courts :.....	7
III. Sobriété énergétique et production d'énergie renouvelables	8
IV. Culture et tourisme : Valorisation d'un pôle culturel et touristique exceptionnel	10
V. Attractivité territoriale et résilience économique post-COVID	11
VI. Ville Numérique et Connectée	12



LE PREFET

Au sortir de la crise sanitaire qui a profondément affecté nos territoires, la relance est la priorité de l'État dans le département des Yvelines. Le plan France Relance, de plus de 100 milliard d'euros, est un effort sans précédent pour relever notre économie. C'est également une occasion unique d'accélérer la transition écologique et de renforcer la cohésion territoriale.

Parce que la relance ne peut se faire qu'avec les collectivités territoriales, le Gouvernement a souhaité leur proposer un nouveau type de contrat intégrateur : le contrat de relance et de transition écologique.

Elaboré par la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, en partenariat avec les services de l'État, ce contrat traduit la volonté des élus du territoire de s'engager dans un projet commun et ambitieux en termes de transition écologique et de solidarité.

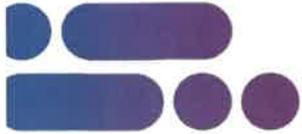
Signé pour six ans, ce contrat sur-mesure tient compte des spécificités du territoire de Versailles Grand Parc, dans une démarche de différenciation qui guide l'action territoriale de l'Etat. Il est le fruit d'une réflexion commune des élus et des acteurs locaux quant à l'ambition qu'ils souhaitent porter, les priorités qu'ils se fixent, les projets qu'ils comptent mener.

L'État apportera son soutien à la mise en œuvre de ce contrat, véritable déclinaison territoriale du Plan de relance. Chaque projet fera l'objet d'un appui particulier pour veiller à sa bonne réalisation.

Dans les années à venir, les dispositifs gouvernementaux à destination des territoires s'inséreront au sein de ce contrat de relance et de transition écologique pour bénéficier de la dynamique et des partenariats engagés. Ce contrat a donc vocation à évoluer au fil du temps, mais restera la colonne vertébrale du partenariat entre l'État et la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Vous pouvez compter sur l'engagement plein et entier des services de l'État à vos côtés pour la pleine réussite de cette belle ambition.

Jean-Jacques Brot
Préfet des Yvelines



PRESIDENT DE VERSAILLES GRAND PARC

Circulations douces, mobilités vertes, circuits courts et économie circulaire, tourisme vert, développement économique, efficacité énergétique, préservation de la biodiversité.

Autant de domaines dans lesquels Versailles Grand Parc s'est mobilisée, se transformant en un territoire particulièrement innovant tourné vers la transition écologique.

Une transition écologique créée, portée, par ses entreprises petites ou grandes, que l'Agglo a soutenues, avec l'Etat et la Région, pendant cette période extrêmement dure économiquement que fut la pandémie.

Et c'est ce rôle indispensable, majeur, primordial, des collectivités qui est ici concrétisé, officialisé par l'Etat via ce Contrat de Relance et de Transition Ecologique.

L'engagement financier de l'Etat, gravé ainsi dans le marbre, démontre la capacité de notre collectivité, comme de toutes les autres, à savoir dégager des priorités, et avoir les capacités à répondre de façon pragmatique aux situations les plus complexes.

C'est ainsi que Versailles Grand Parc a défini les priorités d'investissements de ce contrat cadre. Des priorités qui pourront évoluer mais qui lui permettront d'atteindre les objectifs majeurs de transition écologique.

François de Mazières
Président de Versailles Grand Parc



I. INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ET MOBILITÉS VERTES

Versailles Grand Parc est un territoire charnière entre pôles d'habitation et pôles économiques majeurs du Sud-Ouest Parisien (Vélizy, La Défense, Saint-Quentin-en-Yvelines, Saclay). Chaque jour, 380 000 mouvements ont lieu sur ses infrastructures :

- 80 000 traversent le territoire ;
- 100 000 se font au sein du territoire : 50% domicile-étude et 50% domicile-travail ;
- 200 000 se font entre Versailles Grand Parc et les territoires voisins.

Infrastructures routières : le réseau routier de l'agglomération est structuré autour des axes autoroutiers et nationaux (A86/N12, A13, A12, N118) qui sont traversés aux heures de pointes par des flux N-S et E-O. Ceux-ci se croisent en trois points névralgiques : triangle de Rocquencourt, canton de Saint-Cyr l'Ecole, échangeur de Vélizy.

Réseaux Ferrés : avec 17 gares, 4 lignes (N, L, U, C), 1 tramway (T6) et le 3ème pôle d'échange multimodal (PEM) d'Île-de-France à Chantiers (80 000 voyageurs/jours), Versailles Grand Parc est un territoire bien desservi. Les projets de T12, T13 et le métro 18 du Grand Paris finiront de compléter ce dispositif en particulier pour les déplacements de banlieue à banlieue où la part modale de la voiture est aujourd'hui très forte.

Réseaux Bus : le territoire est couvert par 5 réseaux qui seront réorganisés dans le cadre de la mise en concurrence en 2 Délégations de Services Publics (DSP) : DSP 28 (Keolis Versailles, Keolis Saint-Cyr, Stavo-Hourtoule, Transdev) et DSP 27 (Keolis Vélizy, SAVAC).

Restructuration, développement des réseaux bus et ouverture du PEM des Chantiers : en 10 ans, la participation financière de l'Agglomération au développement du réseau de bus a augmenté de 3,2 M€/an dans le cadre des restructurations successives de ses réseaux. Le 26 août 2019, l'ouverture du Pôle Multimodal de Versailles (PEM) des Chantiers et la restructuration du réseau Phébus a marqué la fin de ce cycle de transformation.

Réalisation de la dorsale cyclable et densification du réseau : avec la réalisation de 18 km de dorsale et le financement de 56 km de pistes communales, Versailles Grand Parc a contribué à la densification du réseau de pistes, en particulier pour un usage loisir dans un premier temps. Depuis plusieurs années, avant même la crise sanitaire, la création de pistes utilitaires est privilégiée.

Mobilité Partagée : Versailles Grand Parc a mené une étude et plusieurs expérimentations (La Celle-St-Cloud, Buc, Fontenay-le-Fleury) afin de définir les besoins en autopartage de son territoire. Ceci donnera lieu prochainement à la structuration d'un réseau. En parallèle, le développement du covoiturage est mené en partenariat avec les Agglomérations de SQY et CPS ainsi que l'EPAPS à la fois dans la quantification des besoins et la promotion de solutions auprès des entreprises des ZAE.

A. Transition énergétique des transports publics

Les expérimentations sur le bus hydrogène ont permis de verdir 2 bus de la ligne 264 entre la gare des Chantiers et la Gare de Jouy-en-Josas et 5 bus de la ligne 6 entre Viroflay Rive Gauche et le Mobilab à Satory. Par ailleurs, le dépôt de Vélizy est en cours d'adaptation pour passer en 100% électrique, à l'exception des lignes en provenance du pont de Sèvres qui seront au GNV. Néanmoins, la totalité des bus du réseau KEOLIS Versailles (190 bus) circulent encore au diesel, bien que la restructuration ait permis de faire passer la moitié du parc en euro 6 (norme la plus restrictive en matière d'émissions de particules).

Le verdissement en électrique ou hydrogène de l'ensemble de la flotte de bus est la priorité en matière de mobilité et il suppose la conversion des dépôts actuels et futurs.

Dans cette optique, Versailles Grand parc sollicitera un soutien de l'Etat ainsi que l'expertise et l'appui de plusieurs services déconcentrés (DIRIF, DDT, Domaines...) :

- **A court terme, en attendant le déménagement du dépôt sur un autre site, pour l'électrification partielle du dépôt de bus des Mortemets** (passage de deux lignes fortes en électrique pour les JO) ;
- A moyen terme, la recherche d'un nouveau dépôt de bus électrique et hydrogène couplé à un Centre d'excellence autour de l'hydrogène H2 : la création de ce dépôt sur les ex-terrains Bull à Louveciennes est ainsi à l'étude.

B. Circulations douces :

Le schéma directeur des pistes cyclables de l'Agglomération prévoit la réalisation de près de 35 km supplémentaires de pistes dont le coût est estimé à **33M€**.

Partiellement financées (3M€) dans le cadre du contrat de développement Yvelines et en partie portées par le Département en tant que MOA, l'Agglomération et les communes solliciteront l'appui financier de l'État dans le cadre de l'appel à projet Vélo. Il s'agit en particulier des tronçons entre Bailly et Fontenay-le-Fleury et l'Allée Royale de Villepreux.

A ce titre, la ville de Noisy-le-Roi a d'ores et déjà bénéficié dans le cadre de l'appel à projet Vélo de deux subventions dans ce cadre (307,6 K€ en 2019 et, dans le cadre du plan de relance, **710 K€** en 2020) pour la réalisation d'une piste cyclable Est-Ouest afin de connecter les lotissements extérieurs du centre bourg à la gare

En parallèle du développement des pistes, l'Agglomération a prévu de renforcer les services aux cyclistes en ciblant les principaux freins à l'usage :

- Stationnements vélos en gare : cette problématique est couverte par IDFM dans le cadre du renouvellement des DSP bus. Néanmoins un important travail doit être réalisé entre les services du bloc communal et les services d'IDFM pour affiner le plan de déploiement, identifier les fonciers mobilisables et clarifier la nature des équipements à installer ;
- Stationnements vélos résidentiel : dans les zones denses et historiques, l'absence de local vélo dans l'espace privé peut être un frein important à l'usage de vélos électriques pour les déplacements domicile travail. Une aide aux déploiements de solutions sécurisées et esthétiques **300 k€**
- Bornes de services aux cyclistes : testées sur Vélizy et Viroflay, 20 à 30 bornes devraient être déployées sur le territoire pour un montant de **30 à 45 000 €**

- **Aux côtés de la Région, du Département et de l'Agglomération, l'État apportera son appui à l'émergence des projets de circulations douces, notamment sur le plan réglementaire (ABF, Inspection des sites, ONF, SNCF) et pour faciliter l'instruction des dossiers de candidature à l'appel à projet Vélo.**

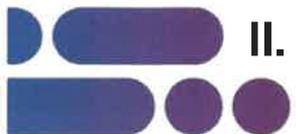
C. Information voyageur innovante :

Les bases sont posées pour une meilleure information voyageurs. L'ensemble des réseaux sont désormais équipés pour fournir aux voyageurs une information en temps réel.

La perspective des JO invite à aller plus loin et s'interroger sur la qualité et la précision de l'information transmise aux usagers.

A ce titre, deux expérimentations menées sur Versailles Grand Parc mériteraient d'être généralisées à l'ensemble du réseau :

- Le système NAVILENS qui permet d'apporter une information ciblée à chaque usager en s'adaptant à différentes langues ou à une situation de handicap (malvoyants) entre **100 et 200 k€**
- Le suivi du taux de charge des bus en temps réel permet une meilleure exploitation du réseau et offre au voyageur la possibilité d'adapter son trajet et ses horaires pour éviter l'heure de pointe (coût estimé à **300 k€**).



II. LE VIVANT ET LA VILLE

Le positionnement de Versailles Grand Parc sur l'écologie urbaine découle naturellement des **attentes citoyennes** en matière de développement durable et des **savoir-faire des acteurs du territoire**. L'écologie urbaine vise ainsi à **améliorer le cadre de vie des citoyens tout en limitant l'impact humain sur l'environnement** selon trois thématiques phares : la biodiversité, l'économie circulaire et le lien entre la ville et l'agriculture.

A. Biodiversité et paysage, nature en ville :

Plan paysage et terres du Grand Paris : l'objectif est de mener une étude paysagère pour étudier l'opportunité de réemployer sur le territoire de Versailles Grand Parc les terres issues des travaux de la ligne 18. Des résultats provisoires pourraient être présentés lors de l'édition 2022 de la Biennale d'architecture et du paysage. Le coût est estimé à **200k€**

Trames vertes dans les ZAE : les espaces naturels de l'Agglomération (forêt de Meudon, vallée de la Bièvre, coteaux de Satory, forêt de Bois d'Arcy) sont cloisonnés par des infrastructures et par des zones d'activités (Inovel Parc, Buc-Toussus, Satory, la Croix-Bonnet). Développer les espaces végétalisés dans ces zones pour relier les espaces naturels est à la fois un enjeu pour la biodiversité et pour l'attractivité de ces zones. Le coût est estimé à **10 M€**

Sols, gestion de l'eau et urbanisme : la mise en place de coefficient de pleine terre réelle dans certains PLU, la participation à la Biennale de l'Architecture et du paysage de la Région Ile-de-France en 2022 consacre à la question des sols, la signature par l'intercommunalité de l'ensemble des contrats de bassin couvrant son territoire avec à chaque fois des volets de désimperméabilisation, le respect des prescriptions des SAGE dans l'ensemble des projets d'aménagement, sont autant de pistes afin de redonner au sol sa capacité de contribution à la résilience du territoire, tant en matière de gestion des eaux pluviales que d'accueil de la faune et de la flore et, indirectement, de contribution à la lutte contre les îlots de chaleur même si le territoire de Versailles Grand Parc est relativement peu affecté par cette problématique.

B. Économie circulaire :

L'Agglomération de Versailles Grand Parc a souvent été pilote en Ile-de-France sur la collecte et le traitement des ordures ménagères. D'abord à travers la mise en place d'un Plan Local de Prévention des déchets, puis l'application de la matrice des coûts ADEME, ou encore les opérations de compostage à domicile. Forte de ses bons résultats en matière de prévention et de tri (cf. tableau ci-dessous), elle s'attèle maintenant à la mise en place de la tarification incitative.

En parallèle, elle a également impulsé en 2018 une démarche innovante avec la start-up Up-Cyclea pour identifier les boucles de réutilisation à mettre en place sur son territoire. Celle-ci a mis en avant l'importance des biodéchets. Par la suite, Versailles Grand Parc a poursuivi la réflexion avec plusieurs partenaires (GRDF, syndicats de traitement, EPAPS) pour évaluer les gisements, tester la collecte à la source (expérimentation SYCTOM dans les écoles), et identifier les alternatives de valorisation des biodéchets (méthanisation, compostage électromécanique...).

KG PAR HABITANT	Versailles Grand Parc (2017)	Versailles Grand Parc (2020)	IDF (ORDIF 2017)
OMR	229,03	212,26	293,00
Emballage et Papier	45,76	48,42	35,00
VERRE	24,88	26,77	20,00
DV	30,23	29,40	21,00
ENCOMBRANT	26,71	26,96	24,00
AUTRE	74,01	86,99	71,00

Tarification incitative : l'Agglomération met en place la tarification incitative dans 8 communes. Ce projet ambitieux et rare dans les territoires urbains nécessite des investissements importants, peu subventionnés (350k€ de subventions pour 1,8 M€ d'investissements). L'extension de l'opération aux autres communes nécessiterait **3 à 4 M€** supplémentaires.

Alternatives au traitement des biodéchets : la question de la collecte sélective des biodéchets et de leur traitement est un des principaux enjeux pour les collectivités. Engagé dans le déploiement de la tarification incitative sur 8 de ses communes, Versailles Grand Parc souhaite tester 2 composteurs électromécaniques au 1^{er} janvier 2022, et si l'expérimentation s'avère concluante, déployer ce système à plus grande échelle.

- **Phase 1** : 300 k€ d'investissement (2022 - 2023)
- **Phase 2** : 5 M€ d'investissement (2024 – 2026)

Un soutien de l'ADEME sera sollicité par Versailles Grand Parc.

Méthanisation : par ailleurs, Versailles Grand Parc reste très mobilisé aux côtés de GRDF et d'autres acteurs du territoire (CA voisines, syndicats de traitement, EPAPS, agriculteurs...) pour saisir toute opportunité de développement d'une filière de méthanisation des fermentescibles à des conditions techniques et financières raisonnables.

C. Agriculture durable et locale et circuits courts :

Création de jardins familiaux : un projet développé conjointement par la préfecture des Yvelines et la mairie de Versailles porte sur la création de jardins familiaux dans l'ancien bassin de Picardie, protégé au titre des monuments historiques. Cette opération s'inscrit dans un projet plus global de requalification de ce site remarquable, avec la construction de logements sociaux sur un terrain attenant.

Aides aux projets de maraichage et de diversification péri-urbains : l'Agglomération accompagne plusieurs projets sur les études préalable. Le point critique est souvent l'accès à l'eau et le forage (100k€/projet). **400k€**

Plan Alimentaire Territorial : Versailles Grand Parc portera en partenariat avec les Agglomération voisines de l'OIN Paris-Saclay et les associations locales, notamment **Terre & Cité**, une candidature pour un PAT commun qui couvrira plusieurs espaces agricoles à enjeux (plaine de Versailles, plateau de Saclay) notamment dans le cadre de la ZPNAF.

Cantines scolaires : la plupart des communes s'interrogent sur l'évolution de l'approvisionnement des cantines en produits locaux et bio. Même si le facteur limitant est aujourd'hui l'offre, la structuration de la demande, de l'équipement des cantines et des chaînes d'approvisionnement est également un point critique.



III. SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE ET PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLES

L'énergie s'impose comme un des principaux sujets de l'après COVID19 :

- Enjeu économique : pouvoir d'achat des ménages, budget de fonctionnement des collectivités, balance commerciale de la France ;
- Enjeu environnemental : sobriété et évolution vers un mix énergétique plus durable ;
- Enjeu social : création d'emplois locaux (BTP), confort et salubrité énergétique des logements.

Les gains attendus peuvent être obtenus par des actions classiques aux retours sur investissements bien maîtrisés (LED, isolation thermique) complétées par des actions plus innovantes (capteurs de passage, réseau LORA, BIM).

Même si les compétences concernées sont essentiellement communales, Versailles Grand Parc se positionne en fonction des sujets à travers l'échange de bonnes pratiques, la mutualisation d'étude/audit, voire la structuration d'appels d'offre en groupements de commande.

Son territoire concentre un grand nombre d'initiative remarquables en matière d'énergie :

- Géothermie profonde à Vélizy (travaux), au Chesnay-Rocquencourt (études et sondages) et à Versailles (études) ;
- Réseaux de chaleurs (décarbonés partiellement grâce au point précédent) ;
- Hydrolienne de Bougival.

En parallèle, Versailles Grand Parc maintient son partenariat avec l'ALEC pour l'accompagnement des particuliers et des co-propriétés de son territoire à travers le dispositif Coach COPRO.

Rénovation thermique des bâtiments : Versailles Grand Parc est lauréat de l'AMI SEQUOIA qui va lui permettre de structurer une démarche d'accompagnement des 147 bâtiments publics du territoire soumis au décret tertiaire (économe de flux, capteurs de t°, audits thermiques, logiciel de suivi). Ces bâtiments nécessiteront pour la plupart des travaux de rénovation thermique, une fois les premières analyses établies (2022). Les 350 000 m² couverts représentent un coût de rénovation entre **15 à 30M€** de travaux d'ici 2025.

A ce titre, la DSIL2021 « relance » et « rénovation thermique des bâtiments des collectivités locales », dans le cadre du plan de relance, a financé spécifiquement les projets de réhabilitation suivants :

- Buc (groupe scolaire Louis Clément, 350 K€)
- Fontenay-le-Fleury (bâtiment théâtre, 380 K€)
- Viroflay (école élémentaire des Aulnettes, 375 K€)
- Jouy-en-Josas (groupe scolaire parc de Diane, 240 K€)
- Vélizy-Villacoublay (toiture de l'école Rabourdin, 50 K€)
- Loges-en-Josas (isolation de la mairie, 54 K€)
- Châteaufort (maison Saint-Christophe, 32 K€)
- Bougival (menuiseries de la Mairie, 54 K€)
- Le Chesnay-Rocquencourt (école de musique le Nôtre, 229 K€)
- Bailly (école élémentaire Pépinière, 150 K€)

La DSIL pourra contribuer dans les prochaines années à financer ce type de projet.

De même, le plan de relance a financé 30 opérations de réhabilitation thermique des bâtiments de l'État sur le territoire de la communauté d'agglomération pour un montant total de 15,12 M€. Les opérations principales concernent l'École nationale supérieure d'architecture de Versailles, la caserne Joffre, le bâtiment Buffon de l'UVSQ à Versailles et l'arborétum du MNHN au Chesnay-Rocquencourt

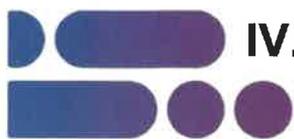
Rénovation énergétique des bâtiments résidentiels :

Conversion de l'éclairage public en LED : il s'agit d'une source d'économie directe et fiable pour le budget de fonctionnement des collectivités. Cependant l'importance des investissements à réaliser peut-être un frein au passage à l'action ou peut conduire la collectivité à privilégier des montages publics-privés où la collectivité perd une part importante de la valeur générée. Une aide à l'investissement basée sur des

objectifs précis de conversion serait nécessaire. Les investissements nécessaires sont estimés de **20 à 40 M€**. De tels projets sont éligibles à la DSIL (DSIL 2021 : 150 K€ ont ainsi été attribués à la ville de Versailles)

Déploiement de panneaux photovoltaïques : mise à part la géothermie et un peu de méthanisation sur les boues de station et les déchets fermentescibles, le photovoltaïque est le seul mode de production d'énergie renouvelable envisageable sur le territoire de Versailles Grand Parc. Lauréat de l'AMI de la Région IDF sur l'accompagnement des territoires, Versailles Grand Parc devrait être en mesure de déposer un dossier groupé pour les bâtiments publics soumis au décret tertiaire.

Expérimentation panneaux paysagers : les contraintes patrimoniales sont le principal frein pour le déploiement de panneaux photovoltaïques sur le territoire. Versailles Grand Parc travaille avec l'Institut de la Transition Energétique INES.2S sur un projet de panneaux qui s'intègrent aux toitures historiques. Cette expérimentation serait le pendant du déploiement de panneaux, imitant la tuile, testés à Rome.



IV. CULTURE ET TOURISME : VALORISATION D'UN PÔLE CULTUREL ET TOURISTIQUE EXCEPTIONNEL

Versailles Grand Parc marque la frontière entre la conurbation parisienne et les espaces périurbains des Yvelines. Son territoire se compose de trois sous-ensembles :

- La zone urbaine caractérisée par un habitat dense et un tissu économique diffus ;
- La vallée de la Bièvre avec un habitat majoritairement pavillonnaire et un tissu économique concentré dans des zones d'activités ;
- La plaine de Versailles encadrée au Nord (Bailly, Noisy-le-Roi) et au Sud (Saint-Cyr, Fontenay et Bois-d'Arcy) par des espaces urbains relativement denses.

La complémentarité des espaces fait la qualité de vie du territoire dont 50% des surfaces sont agricoles ou naturelles.

Les JOP 2024 dont Versailles Grand Parc accueillera les épreuves équestres est une opportunité unique de porter un projet d'envergure internationale autour d'un **poumon vert et culturel de l'Île-de-France** : parc du château, l'Arboretum de Chèvreloup, site classé de la plaine de Versailles, la Faisanderie, les terrains des Mortemets.

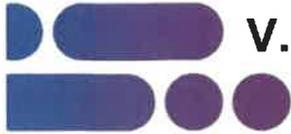
Dans le cadre du plan de relance, Versailles Grand Parc a ainsi bénéficié d'une subvention de 2,3 M€ de DSIL 2020 pour la destruction du moulin de Saint-Cyr afin de recréer la perspective de l'allée royale.

La communauté d'agglomération porte les projets suivants :

- Aménagement du site classé de la plaine de Versailles (villes de Saint-Cyr-l'École, Fontenay-le-Fleury, Bailly, Noisy-le-Roi, Rennemoulin...) ;
- **Création d'une station du Tram 13 et du parking de l'étoile royale** pour desservir les épreuves d'équitation ;
- Aménagement d'espaces naturels et touristiques dans l'ancienne **Faisanderie du château**
- **La création d'un nouvel Office du tourisme de Versailles**, situé face à la gare rive gauche (la gare du château) : achèvement prévu en 2023 ;
- **La création d'un grand espace culturel** dans l'ancienne poste de Versailles (achèvement prévu en 2023) ;
- Pérennisation et internationalisation de la biennale d'architecture et du paysage (BAP).

Versailles Grand Parc pourra déposer des dossiers de demande de DSIL pour ces projets.

En complément de ce travail, deux autres projets culturels d'envergure sont aujourd'hui à l'étude : un centre européen de la musique romantique à Bougival et une Cité de la Toile à Jouy-en-Josas.



V. ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE ET RÉSILIENCE ÉCONOMIQUE POST-COVID

Versailles Grand Parc se situe au barycentre des principaux pôles économiques du Sud-Ouest Parisien (Vélizy-Villacoublay, La Défense, Saint-Quentin-en-Yvelines, Saclay). Versailles Grand Parc est l'une des 3 agglomérations du **Cluster scientifique et technologique Paris-Saclay** qui regroupe près de 15% de la R&D nationale et se positionne dans le TOP10 mondial des pôles d'innovation. L'agglo compte près de **140 000 emplois dont environ** :

- 60 000 dans ses principales zones d'activités : Vélizy (45 000), Buc (8000), Bois d'Arcy (4000), Satory (3000) ;
- 40 000 emplois privés dans les centres urbains ;
- 40 000 emplois publics, notamment dans le centre administratif de Versailles.

Dans le cadre du plan de relance, à travers le « fonds d'accélération des investissements industriels dans les territoires », le fonds « aéronautique », le fonds « résilience », des entreprises d'excellence ont bénéficié d'un soutien financier pour leur modernisation s'élevant, au 28/04/21 à près de 4 M€ :

- BLUE INDUSTRY & SCIENCES aux Loges-en-Josas pour l'implantation d'une nouvelle ligne de production (300 K€ pour un projet d'un montant global de 834 K€) ;
- PROENGIN à Saint-Cyr-L'Ecole pour la production d'un détecteur d'alerte pour la défense et la sécurité civile, de nouvelle génération (700 K€ pour un projet d'un montant global de 1,4 M€)
- TURBOTECH à Toussus-le-Noble pour une accélération de son développement industriel (300 K€ pour un projet d'un montant global de 800 K€)
- FLEURY GF à Buc pour la modernisation des outils.
- CARMAT à Bois d'Arcy pour son projet Cap 23 d'industrialisation de son cœur artificiel (1,39 M€)
- H4 PHARMA à Bois d'Arcy pour la création d'une nouvelle unité de fabrication de médicaments (1,21 M€).

Reconversion de bâtiments tertiaires : la crise COVID19 va très probablement augmenter la vacance dans les grands ensembles tertiaires. Un travail sur la destination de ces locaux afin de réintégrer de la mixité d'usage (laboratoires, ateliers, bureaux, prototypage...) et de destination (logement/économie) va être impératif. Des outils de portage et des investissements importants vont être nécessaires.

Reconversion de friches : Versailles Grand Parc recèlent de nombreuses friches à convertir (ex-EAN à Toussus, Val de Sygrie à Bièvres, soufflerie du CNAM à Saint-Cyr, Forts de Buc et du Trou d'Enfer...) ou de sites à reconverter (INRIA au Chesnay-Rocquencourt).

Réaménagement des ZAE : il s'agit de travailler en parallèle de la recomposition des espaces tertiaires et du développement de trames vertes, sur la qualité des espaces publics des ZAE.

VI. VILLE NUMÉRIQUE ET CONNECTÉE

Doté d'une commission et d'un service dédiés à l'ingénierie de la donnée et à la ville intelligente, l'agglomération de Versailles Grand Parc entend poursuivre le travail initié notamment dans le domaine des mobilités (partenariat avec Waze, projet Territoire Innovant de Grande Ambition...). L'agglomération a notamment développé un catalogue d'outils numériques à destination de ses communes afin d'accompagner leur digitalisation dans des domaines aussi variés que la voirie, la sécurité, la domotique...

Développement de la fibre privée intercommunale : Versailles Grand Parc a commencé à développer un réseau de fibre privée à l'usage des collectivités. Ce réseau permet de limiter les coûts liés au transport d'images de vidéoprotection de manière pérenne. Il permettra aussi de relier les bâtiments des communes afin de mutualiser les coûts et développer les services numériques à destination des habitants. Pour finaliser ce réseau, l'Agglomération doit encore investir **7M€**.

Digitalisation des services publics : Versailles Grand Parc porte plusieurs projets d'outils mutualisés pour ses communes, dont certains sont des obligations réglementaires (Plan Corps de Rue Simplifié, Open Data, logiciel urbanisme, observatoire des mobilités). Ces projets pourraient être accélérés par de l'acquisition de données ou l'externalisation d'un certain nombre de tâches. Le coût d'investissement est estimé à **300K€**.

Le plan de relance soutiendra également le déploiement de conseillers numériques, financés pour partie par l'Etat. A ce titre, 4 communes de l'agglomération ont été labellisées : La Celle-Saint-Cloud, Versailles, Buc, Bois d'Arcy

Versailles, le 21 OCT. 2021

François de Mazières



Président de Versailles Grand Parc



Jean-Jacques Brot



Préfet des Yvelines

